

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002471-20180704-18-066-RH-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018

Publication : 05/07/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO



**N° 18/066/RH**

**SÉANCE DU 04 JUILLET 2018**

**OBJET** : RESSOURCES HUMAINES

Mise à jour du tableau des effectifs - Création d'un (01) emploi à temps complet de catégorie A – Grade : Attaché hors classe.

L'an deux mille dix-huit, le quatre du mois de juillet à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 28 juin 2018 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

**Etaient présents** : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Patrice BORNEA ; Jacqueline BARTOLI ; Jean-Marie SANTONI ; Noëlle SANTONI ; Gérard CESARI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Fabien LANDRON ; Marielle DELHOM.

**Absents** : Michel DALLA SANTA ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Joëlle DA FONTE ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Didier REY ; Jeanne STROMBONI ; Jean-Christophe ANGELINI.

**Avaient donné procuration** : Michel DALLA SANTA à Florence VALLI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ à Xavière MERCURI ; Joëlle DA FONTE à Jean-Michel SAULI ; Jean-Baptiste SANTINI à Marie-Antoinette CUCCHI ; Léa MARIANI à Gaby BIANCARELLI ; Jean-Marc ANDREANI à Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Didier REY à Fabien LANDRON ; Jeanne STROMBONI à Marielle DELHOM ; Jean-Christophe ANGELINI à Nathalie APOSTOLATOS.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Jacqueline BARTOLI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la volonté de renforcer l'attractivité de la Commune et de l'évolution de l'organisation des services qui en découle, il convient de renforcer les effectifs de l'administration générale par la création d'un emploi d'Attaché hors classe susceptible de prendre en charge et de mener à bien des projets structurants complexes.

L'emploi est créé tel que proposé ci-après :

NOMBRE D'EMPLOI CONCERNÉ	TEMPS DE TRAVAIL	GRADE	FONCTION	DÉCRET RELATIF AU CADRE D'EMPLOIS CONCERNÉ
1	Temps complet	Attaché Hors Classe	Administration Générale	Décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié

L'emploi concerné est créé à compter du 04 juillet 2018.

L'emploi sera pourvu dans le cas d'une mutation externe à la collectivité. Dans ce cadre, comme prévu par l'article 21-1 du décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux, l'application du plafond de 10 % n'est pas opposable à la nomination d'un attaché hors classe.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux et notamment son article 21-1,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 02 juillet 2018,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** de créer à compter du 04 juillet 2018 un (01) emploi d'attaché Hors Classe, à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) dans le secteur de l'administration générale.

**ARTICLE 2 :** de modifier le tableau des effectifs en ce sens.

**ARTICLE 3 :** Les crédits afférents font l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires :  
Chapitre 012 : frais de personnel.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	22
Nombre de procurations	9
Nombre de suffrages exprimés	24
Votes : pour	<b>24</b>
dont procurations	6
contre	
dont procurations	
abstention	<b>7</b>
dont procurations	3
unanimité	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
LE MAIRE,



*[Handwritten signature in blue ink]*